

COMMUNE DE MENETREUX-LE-PITTOIS

ARRETE MUNICIPAL N°8-2025

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 3221-4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-8, R.413-1 et R.417-9,

Vu la demande de la société SCUB, domiciliée ZA 21210 BLIGNY LES BEAUNE, en date du 5 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation rue des Lilas, lors des travaux de terrassement pour le raccordement électrique au 1C rue des Lilas

ARRETE

Article 1er : à compter du 29 septembre 2025 jusqu'au 3 octobre 2025, lors des travaux de terrassement rue des Lilas, pour le raccordement électrique au 1C rue des Lilas.

La circulation sera alternée par feux tricolores si nécessaire, ou circulation par alternat par panneaux B15, C18, circulation en demi-chaussée et limitée à 30km/h sur toute l'emprise du chantier.

Article 2 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

Article 3 : le Maire de la commune de Ménétreux le Pittois, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Le maire de la commune de Ménétreux-le-Pittois est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

- Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

- L'entreprise SCUB, chargée des travaux.
- Gendarmerie de Venarey-Les Laumes.
- M. le Général de corps d'armée, Gouverneur militaire de Metz, Commandant la Région Militaire de Défense Nord-Est et la Circonscription Militaire de Défense de Metz, Bureaux Mouvements Transports.

A Ménétreux-le-Pittois, le 5 septembre 2025

Le Maire,

Yvon FIORI

